



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



© Julie Bourges - MENJ

# RENTRÉE 2023

## ce qui change pour votre enfant

Chers parents,

Cette semaine, les élèves du **lycée professionnel** font leur rentrée.

De nouvelles mesures sont mises en place cette année, notamment dans le cadre de la réforme des lycées professionnels, pour mieux accompagner vos enfants dans leur parcours et leur projet professionnel.

Soyez assurés que toute la communauté éducative s'engage et se mobilise pour en assurer le bon déploiement.

Bonne rentrée !

**Gabriel Attal**

Ministre de l'Éducation nationale  
et de la Jeunesse



### **Des professeurs mieux rémunérés et remplacés plus rapidement**

Pour reconnaître leur engagement auprès de vos enfants, tous les enseignants bénéficient dès septembre d'une **augmentation de salaire sans condition de 125 à 250 € nets par mois** par rapport à septembre 2022.

Les enseignants sont également encouragés à effectuer des remplacements afin que **vos enfants bénéficient de l'ensemble des heures prévues à leur emploi du temps**.

Par exemple, si le professeur de français de votre enfant est absent, le professeur de mathématiques de sa classe peut donner une heure de cours de mathématiques à la place. **Cela limite les heures sans enseignant** et évite de changer du jour au lendemain le rythme de vos enfants.

## UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT DES STAGES

### ✓ Des périodes de stage gratifiées

Parce qu'en voie professionnelle les stages sont complémentaires aux enseignements et au développement des compétences, toutes les périodes de stage de votre enfant sont désormais gratifiées par l'État :

- 50 € par semaine en 1<sup>re</sup> année de CAP et en 2<sup>de</sup> ;
- 75 € par semaine en 2<sup>e</sup> année de CAP et en 1<sup>re</sup> ;
- 100 € par semaine en T<sup>le</sup>.

### ✓ Un bureau des entreprises

Un bureau des entreprises est créé dans chaque lycée professionnel. Il est le point d'entrée de l'établissement pour chaque entreprise du territoire. **Il accompagnera toute l'année votre enfant dans ses temps de stage et d'alternance.**

## PLUS DE SAVOIRS FONDAMENTAUX

### ✓ Mathématiques et français

Si votre enfant entre en 2<sup>de</sup> professionnelle ou en 1<sup>re</sup> année de CAP, il pourra, selon ses besoins, suivre **les heures de mathématiques et de français en groupes à faible effectif.**

## DES LYCÉENS PLUS ÉPANOUIS

### ✓ Lutte contre le harcèlement

La lutte contre le harcèlement scolaire a été érigée en **priorité absolue** pour cette rentrée. Les personnels sont formés à la prévention, au repérage et à l'écoute.

Si votre enfant est victime de harcèlement ou en est témoin, alertez sans délai les équipes éducatives. Vous pouvez également appeler les **plateformes d'écoute spécialisées 3020 (harcèlement) et 3018 (cyberharcèlement).**

### ✓ Santé mentale

Pour mieux repérer les élèves rencontrant des difficultés, les personnels de vie scolaire du lycée **recevront une formation en santé mentale.**

## UN SUIVI À LA FIN DU LYCÉE

### ✓ Ambition emploi

À la fin du lycée, votre enfant pourra **être accompagné pendant quatre mois, de septembre à décembre, dans le cadre du dispositif Ambition emploi.** Il bénéficiera ainsi d'un suivi personnalisé par des professeurs, en lien avec la mission locale et les partenaires économiques du territoire.